

naissance du "Gouvernement de la République démocratique d'Allemagne"; il tient ce "gouvernement" pour un simple organisme subsidiaire de la Commission de contrôle soviétique.

Le Conseil de l'Europe

Le Canada a continué de suivre de près les travaux du Conseil de l'Europe. Ce Conseil, créé en mai 1949 pour réaliser une plus grande unité entre les nations européennes qui accéderaient à son Statut, comprend deux organes principaux: une Assemblée consultative et un Comité des ministres. L'Assemblée est le principal organe délibérant du Conseil; elle est formée de parlementaires des pays membres, qui se réunissent une fois par année pour étudier des questions d'intérêt commun et présenter des recommandations au Comité des ministres; celui-ci a pour tâche de choisir celles de ces recommandations qui seront présentées aux gouvernements nationaux pour qu'ils leur donnent la suite voulue.

L'Assemblée a tenu sa session annuelle de 1950 en deux parties: la première en août et la seconde en novembre. Le Canada a été représenté non officiellement aux deux parties de la session par un observateur de la Mission du Canada à Bonn. La session a été prise en bonne partie par une vive discussion sur le rôle du Conseil de l'Europe dans la politique de l'Europe occidentale et sur les rapports de l'Assemblée avec le Comité des ministres. On a débattu ces questions, inséparables l'une de l'autre, tant en elles-mêmes que dans le contexte de certains problèmes précis tels que le Plan Schuman, la défense de l'Europe (bien que ce sujet ne soit pas strictement de la compétence du Conseil), les droits de l'homme et la sécurité sociale. La majorité des délégués ont protesté contre le rôle purement consultatif dévolu à l'Assemblée et contre l'usage qu'a fait le Comité des ministres de ses pouvoirs discrétionnaires en enterrant un bon nombre de recommandations adoptées par l'Assemblée à sa session de 1949. L'Assemblée n'a cependant pas été pareillement unanime au sujet des mesures positives à prendre à cet égard. Les remèdes préconisés vont de la fédération immédiate de l'Europe, dont le Conseil servirait de parlement, à une coopération intergouvernementale plus efficace, du genre de celle qui caractérise actuellement les relations internationales. Les recommandations adoptées à la fin de la première partie de la session de l'Assemblée se situent à mi-chemin entre ces deux extrêmes: elles proposent simplement que le Statut du Conseil soit modifié de façon à éliminer quelques-uns des obstacles qui empêchent le Conseil de jouir de pouvoirs réels. L'Assemblée a aussi adopté plusieurs autres recommandations sur les questions qu'elle avait débattues; elle s'est ensuite ajournée jusqu'à ce que le Comité des ministres ait pu étudier ces recommandations.

Le Comité des ministres s'est réuni plusieurs fois en 1950, la dernière fois en novembre, à Rome, où il a examiné les recommandations les plus pressantes de l'Assemblée. A en juger par leur attitude antérieure, les